

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur C. H. Furcy, 5 septembre 1862](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur C. H. Furcy, 5 septembre 1862

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[5 septembre 1862](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Furcy, C. H.](#)

Lieu de destination11, rue Bréa, Paris

### Description

RésuméGodin rappelle à Furcy sa lettre du 20 août demandant le prix du dessin au crayon sur bois avant gravure, et lui demande s'il a renoncé à exécuter le travail.

### Mots-clés

[Dessin](#), [Estampe](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation1 p. (340r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022  
Dernière modification le 26/04/2023

---

Guise le 4 ybre 1862

3-10

Monsieur Furey

par ma lettre du 20 aout dernier je  
vous prieis de me dire le prix de l'hectare  
au rayon des bois avant qu'on aie fini que  
vous n'ayez rien a perdre dans le cas ou soit par  
ma faute soit par un defect d'auktion je surne  
a vous demander la suppression d'un hectare ma  
lettre etant restee sans reponse je vous prie de  
me dire si je dois considerer cela comme une  
renonciation a maunter mon tractait par besoin  
de cela pour surseoir si je dois le renfermer  
a un autre

deuiller agréer Monsieur mes cordiales

salutations  
Godefr.